



17 mars 2020

Aux parties devant le TCDP :

Par la présente, nous informons toutes les parties des décisions qui sont prises par le Président du Tribunal canadien des droits de la personne à la lumière des événements sans précédent entourant la crise du COVID-19.

La semaine dernière, les parties dont les événements en personne qui devaient avoir lieu prochainement, ont peut-être déjà été contactées afin d'obtenir leur avis sur une éventuelle modification du calendrier ou sur des alternatives à une médiation ou à une audience en personne. Toutefois, compte tenu des directives plus récentes des autorités de santé publique, il est devenu évident que des mesures plus décisives doivent être prises. Afin de donner plus certitude aux parties, toutes les médiations et audiences en personne **prévues entre le mardi 17 mars 2020 et le vendredi 29 mai 2020** sont reportées. Nous réexaminerons cette décision le 17 avril 2020 et vous informerons à ce moment-là s'il sera nécessaire d'annuler les événements en personne prévus en juin.

Le membre du Tribunal désigné pour chacun de ces événements communiquera avec les parties en temps opportun afin d'envisager de reporter ces événements à une date ultérieure au courant de l'année (de façon provisoirement pour l'instant), ou la possibilité de faire avancer la totalité ou une partie de l'événement prévu par vidéoconférence ou par téléphone.

Donc, si une médiation ou une audience est prévue d'ici le 29 mai 2020, elle est reportée jusqu'à nouvel ordre. Attendez-vous à ce que le membre du Tribunal responsable communique avec vous pour fixer une nouvelle date.

Si vous avez des observations à déposer auprès du Tribunal, nous vous demandons de poursuivre vos efforts à respecter les délais fixés. Sachant que cette crise a touché certains d'entre nous de différentes manières, si des prolongations de délais sont nécessaires, veuillez contacter le Tribunal. Par contre, les membres du Tribunal prévoient de continuer leur travail à partir de leur domicile, de sorte que la réponse rapide aux observations aidera à faire avancer les dossiers.

Pour la plupart, les bureaux du TCDP resteront fermés. Dans la mesure du possible, tous les membres du personnel feront du télétravail. Par conséquent, évitez d'envoyer du courrier, des télécopies ou des colis au bureau du Tribunal. Veuillez envoyer les observations par courrier électronique. Vous pouvez également nous contacter par téléphone au 613 995-1707 ou au 1-844-899-3604 ou par l'entremise de notre site Internet à <https://www.chrt-tcdp.gc.ca/contact/offices-of-the-chrt-fr.html>.

Nous ferons notre possible de minimiser les perturbations de nos services. Soyez assurés que nos décisions n'ont pas été prises à la légère. Malgré tout, la santé et le bien-être de nos employés, nos intervenants et nos voisins sont primordiaux. Ralentir la propagation de ce virus est la responsabilité de tous et doit être prise au sérieux.

Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de la situation. Entre-temps, nous vous remercions de votre compréhension.

David L. Thomas
Président
Tribunal canadien des droits de la personne